



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 93 de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. José Alberto **Briz Gutiérrez** (Guatemala)

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée :

« Développement durable et coopération économique internationale :

- a) Participation des femmes au développement;
- b) Mise en valeur des ressources humaines;
- c) Migrations internationales et développement;
- d) Mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur les alinéas a), b) et c) à ses 9e et 10e séances, le 14 octobre 2003, et sur l'alinéa d) à sa 11e séance, le 15 octobre. Les vues exprimées lors de ce débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/58/SR.9 à 11). On pourra également se reporter au débat général tenu par la Commission de sa 2e à sa 6e séance, du 6 au 9 octobre (voir A/C.2/58/SR. 2 à 6). Les débats qu'elle consacrera ultérieurement à ce point de l'ordre du jour feront l'objet d'additifs au présent rapport :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en six parties, sous la cote A/58/483 et Add.1 à 5.



<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a)	1
b)	2
c)	3
d)	4
Propositions ne correspondant pas à un alinéa particulier	5

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

Point 93

Développement durable et coopération économique internationale

Lettre datée du 10 juin 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la déclaration des chefs d'État des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération signée à Moscou le 29 mai 2003 (A/58/94-S/2003/642)

Lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la déclaration commune des chefs d'État des pays membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale signée à Almaty le 5 juillet 2003 (A/58/131-S/2003/703)

Lettre datée du 1er octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, lors de leur vingt-septième Réunion annuelle, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2003 (A/58/413)

Lettre datée du 3 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué final adopté à la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2003 (A/58/415-S/2003/952)

a) Participation des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général sur la démarginalisation des femmes et l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans la promotion de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable (A/58/135)

b) Mise en valeur des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général (A/58/348)

c) **Migrations internationales et développement**

Rapport du Secrétaire général (A/58/98)

d) **Mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

Rapport du Secrétaire général intitulé « Réalisation des grands objectifs de développement adoptés par les Nations Unies dans les années 90 : progrès, difficultés et contraintes » (A/58/327)

Lettre datée du 14 juillet 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué final adopté par les présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 lors de leur trente-quatrième réunion, qui s'est tenue à Genève les 26 et 27 juin 2003 (A/58/204)

4. À la 9e séance, le 14 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales et le Directeur de la Division de la population dudit département, au titre des alinéas a), b) et c) (voir A/C.2/58/SR.9).

5. À la 9e séance également, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/58/SR.9).

6. À la 11e séance, le 15 octobre, le Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire sur l'alinéa d) (voir A/C.2/58/SR.11).